

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES SUR LES AUTORISATIONS DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE (Loi 14/2013)

Mis à jour en octobre 2016

Questions générales

Quelles conditions dois-je remplir pour accéder à une résidence de longue durée?

Pour accéder à une résidence de longue durée, les conditions générales énoncées dans le règlement de la loi organique 4/2000 doivent être remplies. Le cas le plus courant est d'avoir résidé légalement et continuellement sur le territoire espagnol pendant cinq ans.

La résidence ne sera pas affectée par des absences du territoire espagnol allant jusqu'à six mois consécutifs, à condition que la somme de ceux-ci ne dépasse pas le total de dix mois (ou d'un an si l'absence est pour des raisons professionnelles) dans les cinq ans, à moins que les départs auraient été effectués de manière irrégulière.

Les titulaires d'un visa d'investissement peuvent-ils entrer dans n'importe quel État de l'Union européenne? Peuvent-ils le faire plus d'une fois?

Les étrangers titulaires d'un visa de longue durée ou d'un titre de séjour délivré par l'un des États membres peuvent, sous le couvert dudit titre et d'un titre de voyage en cours de validité, circuler librement pendant trois mois au maximum, quelle que soit la période de six mois, à travers le territoire des autres États membres, à condition que

- Ils respectent les conditions d'entrée énoncées aux lettres a), c) et e) de la section 1 de l'article 6 du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 établissant un code des règles de l'Union relatives au franchissement des frontières des personnes (code frontières Schengen), et
- Ils ne figurent pas sur la liste nationale des interdictions de territoire de l'État membre en question.

Les conditions d'entrée sont:



C / Narcís Macià i Domènech, 19, loc. 1
17310 Lloret de Mar, Girona



972 366 023



info@lhcostabrava.com
www.lhcostabrava.com

1. Être en possession d'un document de voyage valide qui donne à son titulaire le droit de traverser la frontière et qui répond aux critères suivants
 - il restera valable pendant au moins trois mois après la date prévue de départ du territoire des États membres. Dans des cas d'urgence justifiés, cette obligation peut être supprimée,
 - il doit avoir été délivré au cours des dix dernières années;
2. Être en possession de documents justifiant l'objet et les conditions du séjour envisagé et disposer de moyens de subsistance suffisants, tant pour la période de séjour envisagée que pour le retour dans le pays d'origine ou de transit vers un pays tiers du que leur admission soit garantie, ou être en mesure d'obtenir légalement lesdits moyens.
4. Ne pas être enregistré comme irrecevable dans le SIS;
3. Ne pas constituer une menace pour l'ordre public, la sécurité intérieure, la santé publique ou les relations internationales de l'un quelconque des États membres ni, en particulier, être enregistré comme irrecevable dans les bases de données nationales d'un État membre par des égaux les raisons.
4. No suponer una amenaza para el orden público, la seguridad interior, la salud pública o las relaciones internacionales de ninguno de los Estados miembros ni, en particular, estar inscrito como no admisible en las bases de datos nacionales de ningún Estado miembro por iguales motivos.

Il convient également de garder à l'esprit qu'il existe la possibilité pour un État membre d'imposer par la loi l'obligation aux ressortissants de pays tiers de déclarer leur présence sur son territoire conformément aux dispositions de l'article 22 de la «convention de Schengen». L'Espagne a imposé cette obligation.

Où sont traitées les demandes initiales de ces autorisations et leurs renouvellements?

Dans l'Unité Grandes Entreprises et Groupes Stratégiques de la Sous-Direction Générale de l'Immigration, appartenant à la Direction Générale des Migrations, encadrée au Secrétariat Général de l'Immigration et de l'Emigration du Ministère de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, situé sur la Plaza de la Remonta, numéro 12, 3ème étage, CP 28.071, Madrid.



Où sont déposées les demandes d'autorisation de séjour?

Les demandes d'autorisation de séjour régies par la loi 14/2013 doivent être soumises via le siège électronique du ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

Qui est le demandeur de chaque autorisation et qui peut soumettre la demande?

Le demandeur, selon le type d'autorisation, peut être:

- Dans les autorisations initiales:
 - Dans le cas des investisseurs et entrepreneurs, l'étranger lui-même
 - Dans les autorisations de professionnels hautement qualifiés, de chercheurs ou de transfert intra-entreprise, l'entreprise ou l'entité qui a besoin des services de l'étranger
 - Dans les autorisations familiales:
 - Si la demande est déposée conjointement avec celle du propriétaire, il s'agira du propriétaire (dans le cas des investisseurs et entrepreneurs) ou de l'entreprise ou de l'entité (dans le cas de professionnels hautement qualifiés, de chercheurs ou de transfert intra-entreprise).
- Si la demande est présentée à un autre moment, il peut s'agir de l'une des personnes ci-dessus ou du membre de la famille lui-même
- Les renouvellements sont soumis par l'étranger titulaire de l'autorisation (les proches demandent le renouvellement de leur propre autorisation).

Les demandes peuvent être soumises par l'intéressé ou par l'intermédiaire d'un représentant.

Comment la carte d'identité d'étranger (TIE) est-elle traitée?

Les étrangers qui ont obtenu un visa de séjour en vertu de cette règle peuvent rester en Espagne pendant une période d'un an autorisant la résidence de son titulaire en Espagne sans avoir à traiter la carte d'identité d'étranger.

Cependant, ceux qui obtiennent un permis de séjour en vertu de la loi 14/2013 doivent demander personnellement la carte d'identité de l'étranger. La résolution



accordant l'autorisation indique la procédure, la documentation et l'endroit où elle peut être demandée.

Dois-je soumettre des copies et des originaux?

Lorsque la demande est présentée en personne, elle doit apporter un original et une copie, en conservant l'UGE uniquement avec la copie. Si vous le présentez dans un registre public, vous devez apporter un original et une copie et n'en envoyer qu'une copie certifiée conforme.

Le titulaire d'une autorisation de séjour de la loi 14/2013 peut-il modifier une autorisation régie par la loi organique 4/2000 et son règlement?

Oui, c'est possible, tant que les conditions de modification d'une autorisation établies par le règlement de la loi organique 4/2000 sont remplies.

Les membres de la famille peuvent-ils travailler avec leur autorisation de séjour?

Oui, la quatrième disposition supplémentaire de la loi 14/2013 stipule que les autorisations de séjour autorisent le séjour et le travail (indépendants et salariés).

Qu'entend-on par assurance publique ou privée?

Pendant leur séjour en Espagne, l'étranger doit être couvert par une assurance maladie publique ou une assurance privée.

Une preuve d'assurance n'est pas requise lorsqu'il y a la possibilité que l'étranger (ainsi que ses proches) soit assuré par le système national de santé, pour s'inscrire à la sécurité sociale à la suite du contrat de travail ou d'une relation professionnelle.

Dans le cas des entrepreneurs, si l'activité ne démarre pas immédiatement, une assurance à validité limitée est acceptée (par exemple, une assurance voyage, qui a généralement une validité de trois mois).

Dans tous les autres cas, vous devez avoir une assurance maladie publique ou privée souscrite auprès d'une compagnie d'assurance autorisée à opérer en Espagne, pour une couverture équivalente à celle du système national de santé et pour la durée de votre autorisation ou au moins un an extensible (l'assurance voyage n'est pas valide).



Comment puis-je prouver que j'ai des moyens financiers?

La loi n'établit pas de montant économique ni de documentation spécifique. Par conséquent, vous pouvez prouver que vous disposez de moyens financiers par tout moyen de preuve admis en droit. Par exemple, avec l'offre d'un contrat de travail, la paie, le solde moyen annuel actualisé des comptes bancaires, les dépôts, etc.

Est-il nécessaire de présenter des documents étrangers traduits et légalisés?

Tous les documents doivent être traduits en espagnol. Dans le cas des actes publics étrangers, ils doivent également porter l'Apostille de la Convention de La Haye ou, à défaut, avoir été légalisés par la voie diplomatique.

Demandes d'autorisation des investisseurs

Puis-je obtenir un permis de séjour en tant qu'investisseur si je suis en Espagne?

Vous pouvez obtenir votre autorisation d'investisseur de deux manières:

- Si vous êtes hors d'Espagne, vous pouvez demander un visa d'investisseur au consulat de votre pays de résidence, ce qui vous permettra de résider en Espagne jusqu'à un an. Pendant cette période, vous pouvez demander une autorisation de séjour à l'Unité des grandes entreprises.
- Si vous êtes déjà régulièrement en Espagne (pour un court séjour ou en tant que titulaire d'une autorisation de séjour pour études ou résidence), vous pouvez demander directement l'autorisation de séjour auprès de l'Unité Grandes Entreprises, sans avoir à procéder au préalable visa d'investisseur.

Si vous demandez un titre de séjour pour les membres de votre famille, est-il nécessaire d'investir les montants requis par la loi 14/2013 (500000 € en immobilier, 1 million en actions, participations ou dépôts, 2 millions en titres de créance publics) pour chacun des les proches?

Aucun investissement supplémentaire n'est requis pour chaque membre de la famille.



L'investissement indiqué dans la loi 14/2013 (en son article 63) permet d'obtenir une autorisation en tant qu'investisseur. Le titulaire de cette autorisation peut (conformément aux dispositions de l'article 62.4), demander une autorisation pour son conjoint et ses enfants de moins de 18 ans, ou majeurs qui ne sont pas objectivement capables de subvenir à leurs propres besoins en raison de leur état de santé, qu'ils rencontrent ou accompagnent l'investisseur.

Cette autorisation dépend de celle de l'investisseur et pour l'obtenir, il doit prouver qu'il remplit les conditions générales, notamment que l'investisseur dispose de ressources économiques pour sa famille (qu'il peut prouver par tout moyen de preuve: avoir des revenus, des actifs, etc.) , ainsi que l'assurance maladie correspondante.

A titre d'exemple, si un couple marié acquiert une propriété d'une valeur de 1 000 000 euros, les deux époux pourront obtenir un visa d'investisseur. Si le bien a une valeur de 500 000 euros, l'acheteur peut obtenir un visa d'investisseur et son conjoint en tant que membre de la famille, prouvant que l'investisseur dispose de ressources économiques et d'une assurance maladie pour les deux.

Si dans l'acquisition du bien il est précisé qu'elle est réalisée sous un régime de propriété communautaire et que son montant ne dépasse pas le double du minimum établi, l'un ou l'autre des époux peut obtenir une autorisation d'investisseur et l'autre une autorisation relative.

L'investissement peut-il être réalisé par l'intermédiaire d'une entité juridique?

Oui, tant qu'il est domicilié sur un territoire qui n'a pas le statut de paradis fiscal selon la réglementation espagnole, et que le demandeur doit avoir la majorité de ses droits de vote et avoir le pouvoir de nommer et de révoquer la majorité des membres de son organe administratif. Pour le prouver, vous devez demander un rapport à la Direction générale du commerce et des investissements.

Champ d'application de la loi 14/2013 dans l'acquisition de biens immobiliers

La loi 14/2013 établit à l'article 66 qu'une autorisation d'investisseur peut être demandée, en référence aux dispositions de l'article 63 des visas d'investisseur, lorsque l'acquisition d'un bien immobilier en Espagne est effectuée avec un investissement égal ou supérieur à 500 000 euros pour chaque demandeur, ou s'il s'agit d'une personne morale, l'autorisation de séjour ne sera accordée qu'à celui qui détient la majorité des actions de la société et, de même, établit un régime particulier



pour les partenariats matrimoniaux.

C'est la seule portée de la norme. Ainsi, lorsqu'un bien est acquis par plusieurs personnes physiques qui ne forment pas une société, elles ne sont pas incluses dans ce champ d'application. La loi 14/2013 n'envisage pas la possibilité que plusieurs personnes physiques acquièrent conjointement un bien, à moins qu'elles ne constituent une société et ne fassent partie d'une personne morale.

Il n'y a pas eu de législation sur la possibilité d'acheter une partie d'une propriété mais plutôt d'acheter une propriété ou un bien immobilier, c'est-à-dire une propriété entière («l'acquisition d'un bien immobilier en Espagne»). La possibilité d'octroyer un permis de séjour en tant qu'investisseur pour l'acquisition de biens immobiliers par plusieurs personnes physiques n'est pas envisagée.

Consultations sur les autorisations pour les entrepreneurs

Comment est-il prouvé qu'une activité entrepreneuriale ou commerciale a un caractère innovant d'intérêt économique particulier pour l'Espagne?

Pour prouver qu'une activité entrepreneuriale ou commerciale est de nature innovante avec un intérêt économique particulier pour l'Espagne, vous devez soumettre à l'Unité des grandes entreprises, avec la demande d'autorisation de séjour, la documentation relative au plan d'affaires. L'unité des grandes entreprises demandera d'office au ministère de l'Économie et de la Compétitivité un rapport sur le caractère innovant du projet, qui publiera ledit rapport dans un délai de 10 jours ouvrables.

Consultations sur les autorisations pour les professionnels hautement qualifiés

Que comprend un professionnel hautement qualifié?

L'évaluation d'un poste comme appartenant à un professionnel hautement qualifié est effectuée individuellement, en tenant compte, entre autres, du diplôme, de la compétence professionnelle, de l'expérience professionnelle, du profil de poste, des fonctions à exercer et de la rémunération. approprié au poste, en prêtant attention au caractère unique des récents diplômés ou étudiants de troisième cycle dans le cas de l'article 71 c) de la loi.



Quels secteurs sont considérés comme stratégiques conformément à l'article 71 a) 5°?

Pour prouver qu'une entreprise appartient à un secteur stratégique, vous pouvez demander un rapport à la Direction générale du commerce et des investissements (dépendant du ministère de l'Économie et de la Compétitivité), certifier cette considération aux fins de la loi 14/2013 et le présenter avec votre demande.

Si un étranger a étudié mais n'a toujours pas le titre car il lui faut quelques mois pour le délivrer, peut-il le prouver?

D'autres accréditations pour avoir un diplôme différent du diplôme lui-même sont acceptées, par exemple:

- Dans le cas d'un diplôme espagnol, un certificat du centre d'études attestant que les études sont terminées, que les frais correspondants ont été payés et que la délivrance du diplôme est en cours.
- S'il s'agit d'un diplôme étranger, un certificat de l'autorité universitaire correspondante est requis, dûment traduit et apostillé / légalisé (en tant que document public).

Requêtes sur les autorisations aux chercheurs

Quel type d'autorisation parmi ceux prévus par la réglementation en vigueur un enquêteur doit-il demander?

Il existe actuellement plusieurs types d'autorisations pour les chercheurs régis par la loi organique 4/2000 et son règlement de développement, en plus de celui prévu par la loi 14/2013.

Il est recommandé d'utiliser celui réglementé par la loi 14/2013 car il est le plus flexible et celui qui vise à inclure toutes les particularités de ce groupe de professionnels.

Demandes de renouvellement

L'autorisation initiale et les renouvellements seront accordés pour deux ans ou pour la durée de la relation de travail ou professionnelle s'il ne s'agit pas d'un CDI et que sa durée est moindre. Dans le cas des investisseurs, le renouvellement sera pour des périodes de cinq ans.



La présentation des demandes de renouvellement de l'autorisation de séjour se fera exclusivement par l'intermédiaire du siège électronique du ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

Les demandes peuvent être soumises par l'intéressé ou par l'intermédiaire d'un représentant.

La présentation de la demande de renouvellement prolongera la validité de l'autorisation jusqu'à la résolution de la procédure. Il sera également prolongé en cas de présentation de la demande dans les quatre-vingt-dix jours suivant la fin de l'autorisation précédente, sans préjudice de l'ouverture, le cas échéant, du dossier de sanction correspondant.

Quelles conditions doivent être remplies pour renouveler l'autorisation?

Pour renouveler l'autorisation, les conditions ayant donné lieu à l'autorisation doivent avoir été maintenues. C'est-à-dire:

- Dans le cas des investisseurs, il est nécessaire d'avoir maintenu l'investissement initial.
- Dans le cas des entrepreneurs, le projet doit avoir été maintenu dans les conditions dans lesquelles il a été considéré comme un projet d'intérêt général.
- Dans le cas de professionnels hautement qualifiés, de chercheurs et de transferts intra-entreprise, la relation d'emploi ou professionnelle doit être maintenue.
- Dans le cas des membres de la famille, ils peuvent renouveler leur autorisation si l'étranger qui y a droit renouvelle son autorisation et, dans le cas des ascendants et des enfants de plus de 18 ans, la dépendance économique est maintenue.

Ces informations sont fournies par <http://www.exteriores.gob.es/>

